



COMPTE-RENDU
COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL
23 juin 2021



23 personnes présentes

Liste des participants en fin de document

Ordre du jour

1. Accueil, présentations et installation officielle de la CLDR
2. Rappel : Opération de Développement Rural (ODR) et du rôle de chacun(e)
3. Les premières phases de participation citoyenne
4. Missions, fonctionnement de la CLDR et Règlement d'Ordre Intérieur (ROI)
5. Présentation de la Partie 3 : le diagnostic partagé
6. Divers

Accueil, présentations et installation officielle de la CLDR

Madame BROGNIEZ, Echevine en charge du PCDR accueille, remercie les habitants pour leur présence et introduit la séance. Elle excuse également certains membres absents (voir liste).

La FRW présente les différents partenaires de l'Opération de Développement Rural :

- La commune de Philippeville → Laetitia Brogniez, Echevine du Développement rural et présidente de la CLDR – Karl Bondroit, Agent relais
- Le Service Public de Wallonie → Edgard Gabriel
- DR(EA)²M → Bureau d'études en charge de la rédaction du PCDR
- La FRW → Organisme d'accompagnement de la commune dans son ODR
- Les membres de la CLDR

Il est proposé un tour de table lors duquel chacun se présente (village, une association qu'il représente, etc.).

Rappel : Opération de Développement Rural (ODR) et du rôle de chacun(e)

La FRW rappelle qu'une Opération de Développement Rural (ODR) a pour but d'améliorer la qualité de vie des habitants et se caractérise par 5 grands principes :

- Le processus est participatif
- Un travail à l'échelon communal, voire transcommunal
- Avec une vision à long terme (sur les 10 prochaines années)
- Basée sur un diagnostic, des objectifs et des projets
- Obéissant à un décret

Cette ODR se matérialise par la rédaction du Programme Communal de Développement Rural (PCDR), le document synthétique de l'opération.

Une fois la rédaction du PCDR terminée, le PCDR doit être présenté pour avis à une commission extérieure (le Pôle Aménagement du Territoire), puis transmis au Gouvernement Wallon pour approbation. Ce dernier approuve le document pour une durée maximale de 10 ans.

La Commune et la CLDR auront alors ce laps de temps pour réaliser un maximum de projets inscrits dans le PCDR, avec à la clé des subsides de la Région Wallonne pour financer certains de ces projets.

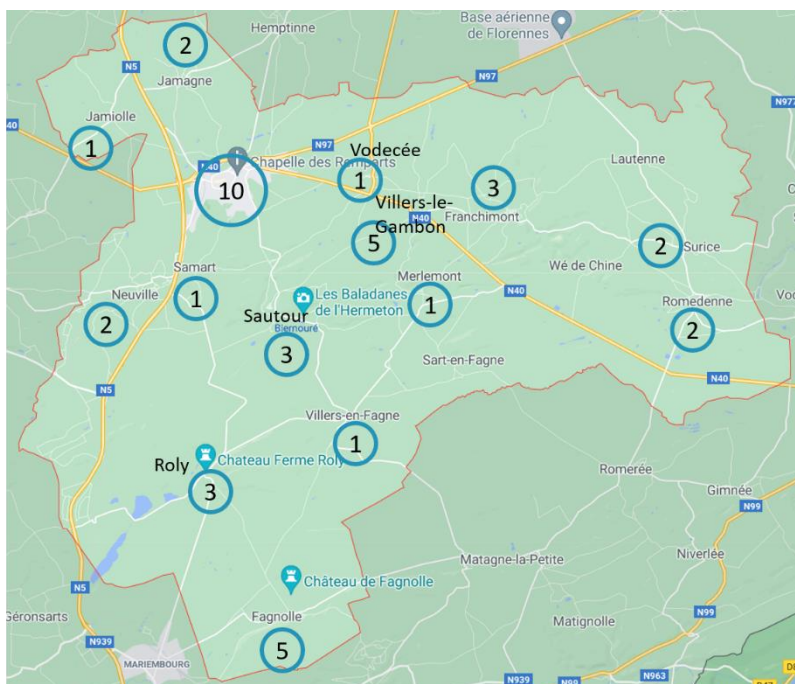
La FRW détaille ensuite la composition du PCDR, document en 6 parties :

- ⇒ La partie 1 : la description des données socio-économiques de la commune (= partie objective)
- ⇒ La partie 2 : la consultation de la population c'est-à-dire les réunions d'I/C, les GT et les réunions de la CLDR, etc.
- ⇒ La partie 3 : le diagnostic partagé. Il s'agit de la confrontation entre les parties 1 et 2
- ⇒ La partie 4 : la stratégie de développement. Cette partie définit les objectifs de développement spécifiques à la commune.
- ⇒ La partie 5 : les fiches-projets. Les projets futurs à réaliser.
Cette partie comprend également un lot « 0 » où on y retrouve tous les projets et actions mis en œuvre par la Commune tout au long de l'élaboration du PCDR.
- ⇒ La partie 6 : le tableau récapitulatif de tous les projets informant notamment les moyens financiers, les subsides, etc.

Missions, fonctionnement de la CLDR et Règlement d'Ordre Intérieur (ROI)

Une Commission Locale de Développement Rural est une commission permanente composée de 20 à 60 membres avec en son sein maximum ¼ de ses membres issus du Conseil communal.

Dans la CLDR de Philippeville, on retrouve 42 membres dont 10 élus communaux :



La composition de la CLDR, avec ses 4 membres de droits (les agents de développement de la FRW, Monsieur Gabriel et Karl Bondroit), a été approuvée par le Conseil Communal le 25 mars 2021.

La FRW rappelle le rôle des membres de la CLDR :

- ⇒ Ils représentent la population,
- ⇒ Ils jouent un rôle de relais entre la population et le conseil communal
- ⇒ Ils coordonnent les réflexions des GT
- ⇒ Ils veillent à la mise en œuvre des projets repris dans le PCDR
- ⇒ Ils sont associés à toutes les phases du PCDR, de l'élaboration au suivi en passant par la réalisation.

Chaque membre de la CLDR peut proposer un point à l'ordre du jour si ce dernier porte à l'intérêt général de la population.

Une mission supplémentaire de la CLDR de Philippeville est de suivre l'élaboration du Plan communal de Mobilité (PCM) de la ville. Dans ce cadre, la CLDR doit jouer un rôle d'avis et de propositions. La CLDR a d'ailleurs déjà été conviée à la présentation des phases 1 et 2 du PCM au Conseil communal du 27 mai 2021. Dans un souci de facilité d'organisation et pour ne pas mélanger les thématiques, des réunions spécifiques PCM seront organisées. Une de ces réunions devrait se tenir d'ici octobre 2021.

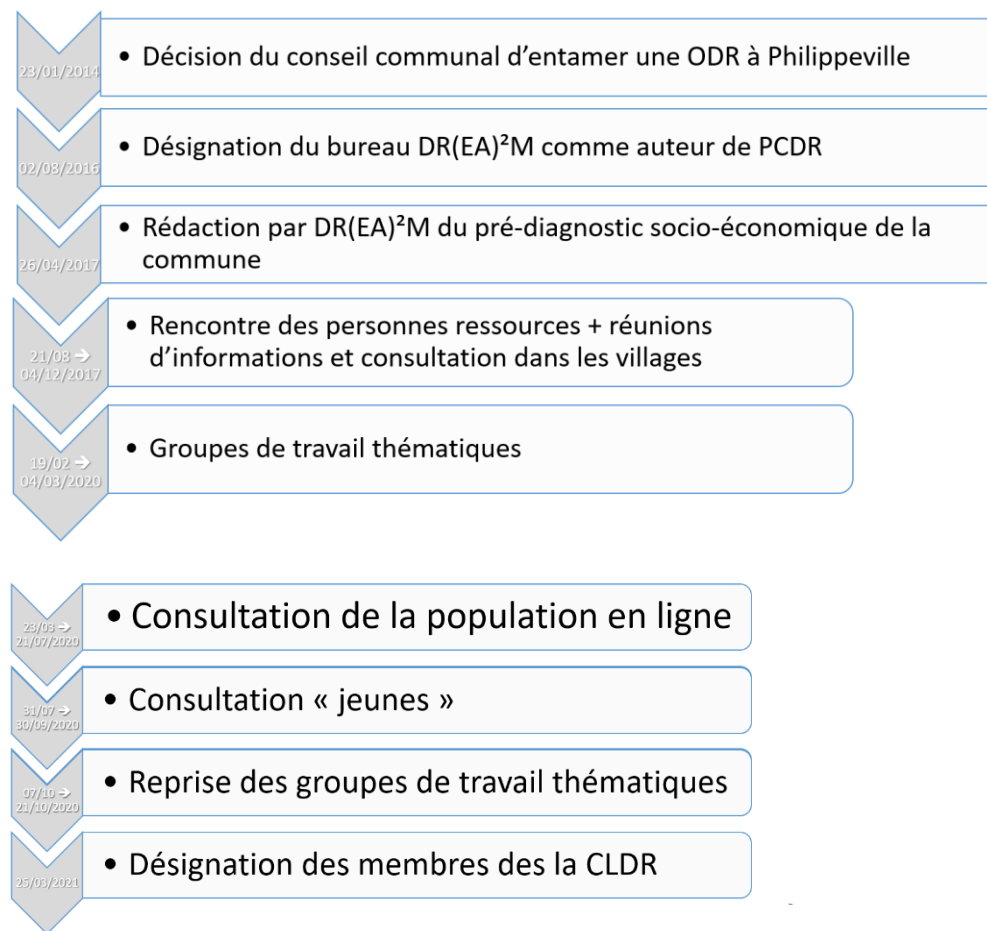
La FRW explique ensuite que la CLDR est encadrée par un Règlement d'Ordre Intérieur (ROI). L'application de ce ROI type, fourni la Ministre en charge du DR, a également été approuvé par le Conseil Communal en séance du 25 mars 2021. Lors de l'envoi de l'invitation, tous les membres de la CLDR ont reçu un exemplaire du ROI. Quelques articles plus importants sont épinglés et lus à haute voix.

Un membre demande si les mandats doivent être déclarés, ce qui n'est pas le cas.

Un autre membre insiste sur l'importance de l'article 2 du ROI qui stipule les missions de la CLDR « (...) *D'assurer l'information, la consultation et la concertation entre les parties intéressées, c'est-à-dire notamment, l'autorité communale, les associations locales et la population de la commune et de tenir compte réellement du point de vue des habitants. A ce titre, ses membres sont chargés de faire écho dans leur milieu aux débats de la CLDR et aussi de recueillir l'avis de leurs concitoyens. (...)* » La FRW précise en effet que la CLDR est le relais entre les habitants et les élus communaux et qu'à ce titre, elle est censée informer et récolter les avis des habitants des différents villages. Il est précisé également que l'ensemble des PV et documents du PCDR seront mis en ligne sur le site internet du PCDR et seront donc accessibles à l'ensemble des citoyens. Les débats et travaux de la CLDR ne sont pas secrets et seront divulgués.

Le Règlement d'Ordre Intérieur est approuvé par les membres de la CLDR.

Les premières phases de participation citoyenne



Un membre signale que l'opération a débuté depuis déjà longtemps (7 ans) → Mr Berlemont, ex-Echevin du DR, précise qu'entre le moment où le Conseil communal a pris la décision d'entamer cette nouvelle ODR et le moment où le Ministre de l'époque a donné son feu vert pour démarrer celle-ci, il y a déjà eu 2 ans. Les ODR rencontrant de plus en plus de succès en Wallonie, il était difficile de pouvoir démarrer cette aventure plus vite. De plus, suite aux élections communales de 2018, les réunions citoyennes ont dû être interrompues sur ordre du Ministre pour ne pas que celles-ci se transforment en débat politique. Et récemment la crise sanitaire nous a encore fait perdre du temps.

Un membre s'interroge sur le moment où des projets concrets pourront être réalisés. La FRW précise que la CLDR se réunira encore au moins 6 à 8 fois avant d'aboutir à un document final, qui devra ensuite encore être approuvé par le conseil communal, puis être défendu devant le Pôle Aménagement du Territoire, et puis enfin approuvé par le Gouvernement wallon. C'est seulement après cette approbation que les projets inscrits dans le PCDR pourront être menés. Cependant, en cours d'élaboration du PCDR, la Commune peut déjà mettre en œuvre certains projets (sans subsides spécifiques Développement Rural). Ceux-ci seront alors inscrits dans le lot 0. Madame Brogniez informe également les membres des délais importants pour la mise en œuvre des projets, dus aux démarches administratives : demandes de subsides, marchés publics, etc. Ceci est indépendant de la bonne volonté de la Commune à mener à bien les projets et ces délais ne peuvent être réduits. Il est donc important d'avoir un équilibre dans un PCDR, entre des gros projets qui vont prendre beaucoup de temps à être mis en œuvre et des projets qui peuvent être rapidement mis en œuvre, notamment ceux qui demandent peu de moyens financiers.

Un autre membre demande si certains projets peuvent être déjà financés en cours d'élaboration si des opportunités se présentent, comme par exemple des appels à projets. Certains projets peuvent être menés pendant l'élaboration et seront inscrits alors dans le lot 0 mais à ce stade-ci, il est encore trop tôt pour connaître les projets qui pourraient être financés par des appels à projets spécifiques. Ceci sera discuté si des opportunités se présentent.

Présentation de la Partie 3 : le diagnostic partagé

La FRW commence la présentation du diagnostic partagé en précisant que ce travail, réalisé par DR(EA)²M, avait déjà été présenté en partie par le bureau d'études lors des précédentes réunions (les groupes de travail thématiques, la consultation en ligne). Lors de ces réunions, l'accent avait été mis sur les analyses AFOM (atouts-faiblesses-opportunités-menaces), aujourd'hui il sera mis sur les constats et la vision synthétique du développement rural souhaité à un horizon de 10 ans. Cette partie sera ensuite approuvée lors de la prochaine séance.

Les membres font part de leurs remarques au fil de la présentation. Ces remarques seront transmises à DR(EA)²M pour pouvoir être intégrées à la partie III :

- +/- 300 ha de zones non encore bâties dont +/- 55 ha en zones d'Aménagement Communal Concerté → la majorité des ces 55 ha appartiennent au fond wallon du logement, précise Mr Le Bourgmestre
- Existence d'une commission agricole permettant un dialogue entre les politiques et les habitants (peu réunie) → il y a une volonté de remettre en place cette commission pour le mois de septembre avec un nouvel appel à candidatures.
- +/- 20 hébergements touristiques → il est précisé qu'ils sont 37 actuellement
- Un membre signale qu'avec la crise covid, les gens sont en recherche d'une certaine qualité de vie et que par conséquent les petits villages risquent d'être fort prisés. Cela aura comme double conséquence de repeupler les villages et de les redynamiser (l'exode rural cité dans le diagnostic est donc moins à craindre). Il faudra alors avoir une qualité de réseaux numériques suffisante pour les accueillir et permettre le télétravail, qui sera à l'avenir de plus en plus présent → Mme l'Echevine répond que d'ici 1 à 2 ans, l'ensemble du réseau sera revu et amélioré. Un projet est en cours avec Proximus.
- Un membre regrette que l'absence ou le manque d'équipement pour la santé mentale au sein de commune n'apparaisse pas dans ce diagnostic. Les habitants doivent en effet se déplacer très loin pour aller en consultation ou être pris en charge, et en particulier les jeunes.
- Un membre regrette que dans ce diagnostic et dans la formulation des défis, on ne mette pas en avant ce qui est déjà mis en place et ce qui fonctionne sur la commune. Soutenir et maintenir les structures et initiatives déjà mises en place est un défi important.
- Mobilité : Mme Chermanne explique aux membres de la CLDR le travail déjà effectué par le bureau d'études en charge du PCM et les projets déjà en cours de réflexion. Plusieurs membres réagissent, notamment sur les dessertes en transports en commun. Ces débats pourront avoir lieu lors de la réunion CLDR organisée spécifiquement sur cette thématique.

La FRW invite les membres à relire les parties I et III du PCDR et à envoyer leurs remarques, soit par mail, soit par téléphone. Ces 2 parties sont disponibles:

1. Sur le site officiel du PCDR : www.pcdr-philippeville.info
2. À l'administration communale de Philippeville auprès de Karl Bondroit (sur rendez-vous) 071/66.00.84 – pcdr.philippeville@commune-philippeville.be

Divers

La FRW décline le probable ordre du jour de la prochaine réunion de la CLDR, qui se déroulera après les vacances d'été :

1. Approbation des parties 1 et 3, en présence de l'auteur de projet
2. Présentation de la partie 4 (stratégie) par l'auteur de projet
3. (Premier travail de tri des projets)

Madame Laetitia Brogniez clôture la soirée en précisant que lors des prochaines réunions, les membres pourront être plus actifs puisqu'ils seront invités à travailler sur l'élaboration des différentes parties du PCDR. Elle précise également qu'il n'est pas encore possible d'organiser un verre de l'amitié vu les conditions sanitaires actuelles. Elle remercie vivement les membres pour leur présence et pour les premiers échanges intéressants.

Florian HIGNY et Amandine SENTE,
Fondation Rurale de Wallonie

Liste des participants

NOM	Prénom	Présent	Excusé
BIGOT	Daniel	X	
BLAVIER	Philippe		X
BROUWAEYS	Hervé		
BUFFIN	Jean-Marie		
CAMBY	Noam		
CHERMANNE	Christiane	X	
CHERMANNE	Joseph		
CORNETTE	Maurice		
DAGRAIN	David	X	
DAVID	Bernadette	X	
DENIL	Frédéric	X	
DERUYVER	Dominique	X	
DRERA	Jocelyne	X	
DUBRAY	Delphes	X	
GERARD	Rita	X	
GERARD	Olivier	X	
JACQUEMYN	Jean-Louis		
LAIRIN	Alain		
LAMBERT	Jérémy	X	
LEBRUN	Jean	X	
MATHIEU	Marc	X	
MERVEILLE	Stéphanie		
MICHEL	France	X	
MONTERO	Mariana		
MOSTENNE	Marie	X	
PORTETELLE	Noël	X	
RATHMES	Daniel	X	
ROBIN	Thibaut		X
SOLBREUX	Marc		X
VERHAEGE	Thibault		
VIGNERON	Christophe	X	
WILLEMS	Fabrice	X	
BAILEN-COBO	Josélito		X
BAUDOIN	Eric	X	
BERLEMONT	Bruno	X	
BROGNIEZ	Laetitia	X	
DESCARTES	André		X
DE MARTIN	André	X	
SOUMOY-VISCARDY	Nadine		X
THOMAS	Jérôme		
VANSTECHELMAN	Eric		X
WARNON-DECHAMPS	Martine		X